ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil supérieur

[CoronavirusNews] - CSOEC#9

27 novembre 2020

Voici votre « news » pour vous informer des récentes actualités liées aux mesures gouvernementales pour soutenir les TPE/PME.

FONDS DE SOLIDARITÉ

Attestations particulières

Pour certaines entreprises, la perception de la subvention est conditionnée à la détention d'une attestation de chiffre d'affaires délivrée conformément à la norme professionnelle d'attestations particulières (NP3100) par un expert-comptable. Deux exemples d'attestations particulières (attestation directe et attestation indirecte) nécessaires aux demandes d'aide sont proposées par le CSOEC.

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

ACTIVITÉ PARTIELLE

Précisions sur les demandes d'activité partielle

Le ministère du Travail a apporté au Conseil supérieur des précisions concernant les demandes d'activité partielle dans le cadre du nouveau confinement, notamment sur le délai pour présenter les demandes d'activité partielle, la consultation du CSE et la possibilité de procéder par avenant pour allonger la durée d'autorisation.

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

Activité partielle pour soutenir les salariés des particuliers employeurs

Le Gouvernement a décidé de réactiver un dispositif d'activité partielle ciblé pour certains salariés de particuliers employeurs du secteur du service à la personne afin de tenir compte de certaines situations spécifiques.

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

AUTRES MESURES SOCIALES

Aide CPSTI : cumul avec le fonds de solidarité

Une aide financière exceptionnelle (CPSTI AFE COVID-19), d'un montant de 1 000 € pour les artisans, commerçants et professions libérales et de 500 € pour les auto-entrepreneurs, s'applique aux travailleurs indépendants concernés par une fermeture administrative totale depuis le 2 novembre 2020. L'aide financière exceptionnelle Covid est à demander au plus tard le 30 novembre 2020 et est cumulable avec toute autre aide, notamment celle du fonds de solidarité.

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

MESURES FISCALES

Crédit d'impôt bailleur

Les bailleurs devraient bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'ils abandonnent ou renoncent à des loyers au profit d'entreprises locataires qui respectent certaines conditions.

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

NUMÉRIQUE

Présence en ligne

Un programme gratuit d'accompagnement à destination des artisans, commerçants et petites entreprises a été lancé par l'AFNIC (association en charge des noms de domaines en .fr), CINOV numérique (syndicat qui fédère les indépendants, TPE/PME du numérique), et l'agence Neocamico. L'objectif est de leur permettre en 3 semaines d'assurer une présence en ligne efficace.

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

Soutien au développement du commerce en ligne

Face aux restrictions sanitaires, le Gouvernement lance un plan de numérisation des commerces afin de leur permettre de développer une activité en ligne pour maintenir et/ou développer leur activité.
Ce plan de numérisation repose sur 3 mesures dont développer l'activité en ligne des commerce grâce à "clique-mon-commerce.gouv.fr"

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

Aides régionales

L'État et les collectivités territoriales soutiennent l'activité économique des TPE-PME, artisans, commerçants et professions libérales, en proposant des aides financières à la transformation numérique par région.

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

VEILLE-SECTEUR SPÉCIALES COVID-19

Analyses sectorielles et kit Professions libérales

Profiter de la collection éphémère, en lien avec les analyses sectorielles et le kit professions libérales, pour être au plus près de vos clients pendant la crise. Sont d'ores et déjà disponibles :

- Boucherie-charcuterie
- Boulangerie-Pâtisserie
- Infirmiers
- Médecin
- BTP

Aides aux médecins libéraux

La CARMF énumère les aides qu'elle ouvre aux médecins libéraux. Elle indique également que les médecins peuvent solder jusqu'au 14 décembre 2020, les cotisations reportées automatiquement d'avril à juin 2020.

Pour en savoir plus : ***Actualité*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

FOIRE AUX QUESTIONS

Retrouvez les FAQ Coronavirus portant sur toutes les thématiques utiles à l'accompagnement de vos clients, mises à jour régulièrement des questions posées sur la plateforme "SOS entreprises" :

- FAQ Activité partielle – MAJ : 23/11/2020
- FAQ Charges sociales – MAJ : 23/11/2020
- FAQ Comptabilité
- FAQ Financement – MAJ : 17/11/2020
- FAQ Fonds de solidarité – MAJ : 18/11/2020
- FAQ Numérique
- FAQ Prévention des difficultés
- FAQ Professions libérales du secteur de la santé – MAJ : 23/11/2020

- …

Pour en savoir plus : ***FAQ*** sur ***Coronavirus - SOS entreprises***

WEBINAIRES ET MOOC

Quelles solutions de financement pour passer cette période compliquée ?

Le webinaire se déroulera le jeudi 3 décembre de 14h à 15h. Les intervenants de ce webinaire dresseront un panorama des dispositifs de financement liés à la crise de la COVID 19 : Prêt garanti par l'Etat (PGE), PGE saison, prêts participatifs et obligations cautionnées, médiation du Crédit, prêt rebond, etc.

Inscrivez-vous - *Pour en savoir plus* : ***Coronavirus - SOS entreprises***

Les dispositifs d'aide pour soutenir la numérisation des TPE/PME

Le webinaire se déroulera le 14 décembre 2020. En cette période de profonde transition, la transformation numérique est un enjeu prioritaire pour les entreprises afin de faire face au confinement et aux fermetures administratives (vendre à distance, gagner en visibilité, communiquer etc.). Ce webinaire fait le point sur les dispositifs d'aide pour soutenir la numérisation des TPE/PME en collaboration avec France Num.

Inscrivez-vous - *Pour en savoir plus* : ***Coronavirus - SOS entreprises***

Immeuble Le Jour, 200-216 rue Raymond Losserand, 75680 Paris Cedex 14
Tél. +33 (0)1 44 15 60 00
communication@cs.experts-comptables.org
experts-comptables.fr